

Compte rendu du CTL sur les suppressions d'emplois 2022

DÉROULEMENT DU CTL :

Lors de l'ouverture du CTL (en 2^e convocation suite à boycott du 1^{er} par les syndicats), Solidaires FP 50 a annoncé qu'après la lecture des différentes liminaires ses représentants quitteraient la séance.

Au moment de partir, le directeur nous a interpellé avec véhémence, en disant qu'il était inadmissible d'opposer les encadrants aux agents (voir notre déclaration liminaire et la fable du rameur).

Bon et bien, il faut croire qu'il n'a pas bien compris notre propos qui visait avec humour les organisations de travail d'aujourd'hui et à laquelle la DGFIP n'échappe pas !

Nous n'opposons pas les agents entre eux mais disons qu'il y a de la place pour tout le monde, qu'il faut arrêter les suppressions et recruter à tous les niveaux et pas que des cadres A+.

RÉSUMÉ DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CTL SUR LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2022

1- Dans les services de direction

- 2B et -1 C = participation des services de direction à la contribution proportionnelle

Réflexion de Solidaires : les DDFIP doivent toutes participer à l'effort collectif, OK jusque-là rien à redire. Mais est-ce que la création de cadre A+ relève aussi de l'effort collectif dans les suppressions d'emplois ????



2- Dans l'équipe de renfort

-1 B : probabilité de départ en retraite en septembre 2022 d'un contrôleur qui y est affecté.

3- Dans les SIE : St Lô= -1 B et -1C Cherbourg= -1C

Arguments de la DDFIP :

- Le SIE de Saint-Lô présente une situation favorable d'une part, au regard du ratio charges/emplois comparativement à la répartition de la charge départementale et, d'autre part, et dans une plus forte proportion, au niveau national par comparaison aux structures appartenant à la même catégorie.

- Le SIE de Cherbourg présente une situation quasiment à l'équilibre au regard du ratio charges/emplois comparativement à la répartition de la charge départementale et une situation favorable au niveau national par comparaison aux structures appartenant à la même catégorie.

Réflexion de Solidaires :

C'est comme cela que la DG et la DDFIP remercient tous les agents du SIE :

- ceux qui tous les jours absorbent la charge de travail des emplois restés vacants

- ceux qui ont été volontaires pour aider au Fond National de Solidarité, mais aussi ceux qui ont récupéré la charges de travail des volontaires !!!!

Travaillons toujours plus pour qu'à la fin la DG supprime des postes !



4- Dans les SIP : Cherbourg = -2 C

Arguments de la DDFIP :

Le SIP de Cherbourg présente une situation favorable au regard du ratio charges/emplois comparativement à la répartition de la charge départementale et, au niveau national, par comparaison aux structures appartenant à la même catégorie .

Les évolutions métier récentes, en particulier la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction des flux d'accueil et la mise en œuvre de la déclaration automatique, doivent permettre de libérer des moyens au profit des autres missions réalisées par le service.

De plus, l'activité relative au contrôle sur pièces (CSP) des particuliers a été examinée dans la perspective du transfert de la mission vers les pôles nationaux de contrôle à distance des particuliers en cours de déploiement.

Le SIP de Saint-Lô, qui présente également une situation favorable au regard des mêmes ratios charges/emplois, et dont aucun emploi n'est prélevé au titre du PLF 2022, participera toutefois à l'effort en prenant la charge de l'accueil de la cité administrative lors du départ en retraite de l'agent d'accueil des services de direction, prévu courant 2022.

Réflexion de Solidaires :

- la DDFIP indique qu'il y a des marges de manœuvre par rapport à la suppression de la TH. Mais que fait-elle de la charge de travail issue de l'exploitation des listes ILIAD et GESTPART pour que les dotations globales de fonctionnement de l'état aux collectivités soient correctement calculées ?

- la DDFIP justifie aussi la suppression par la baisse de l'accueil : euha-t-elle oublié que la réception du public a été fortement réduite du fait d'une certaine maladie ? Que de ce fait, les messages par E-contact ont explosé ? Que les SIP sont venus en renfort des Centres de Contacts débordés alors que ces derniers ont été créés pour nous soulager ?

Mais non, chut ! faut pas en parler ce serait SAVOIR CE QU'IL SE PASSE DANS LA RÉALITÉ DU TERRAIN !!



5- Dans les CDIF : - 1B sur Coutances et -1C sur Avranches

Arguments de la DDFIP :

Le prélèvement d'un emploi de catégorie B au CDIF de Coutances et d'un emploi de catégorie C au CDIF d'Avranches est projeté au vu de la participation des missions foncières à la contribution proportionnelle et aux différents correctifs.

La situation des emplois et des effectifs au 31 décembre 2021 sur le CDIF de Coutances fait état d'1 vacance (au cas particulier 1 B géomètre *mais c'est un B adm que l'on supprime !!!!!!!!!!!*).

La situation des emplois et des effectifs au 31 décembre 2021 sur le CDIF d'Avranches fait état d'1 vacance (au cas particulier, 1 IDIV CN, sachant que le responsable du CDIF est inspecteur divisionnaire classe normale – expert dont l'emploi est rattaché en direction *mais c'est 1 C qui est supprimé !!!!!*).

Réflexions de Solidaires : Tout ceci en faisant fit du :

- *Plan d'action relatif aux travaux cadastraux (PACD) pour la période 2021 et 2022.*
- *la poursuite de mise à jour du plan en vu de la généralisation de l'expérimentation RPCU (représentation parcellaire cadastrale Unique),*
- *du transfert depuis la DDTM de la liquidation de la taxe locale d'équipement. Donc une mission supplémentaire qui arrive dans les CDIF,*
- *remplacement de LASCOT par GESLOC. (outil de suivi des permis, et des relances de déclaration, mais aussi d'intégrer les déclarations foncières du bâti des propriétaires souscrites dans Gérer Mes Biens Immobiliers, de gérer et liquider les taxes d'urbanisme),*
- *la future révision des locaux d'habitation,*
- *du retard au SPF qui va engendrer des taxes foncières erronées au titre de 2022, des appels et messages de contribuables mécontents,*
- *de la création à venir d'un seul SDIF..*

Donc : Plus de missions et moins d'agents...allez chercher l'erreur !



6- Dans les services de contrôle : - 1 A au PCE d'Avranches et une création d'un B au PCRP ST Lô

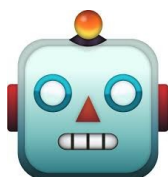
Arguments de la DDFIP :

Le prélèvement d'un emploi de catégorie A sur le PCE d'Avranches est proposé, afin de tenir compte de la participation du contrôle fiscal aux reprises d'emplois fléchées, dans le cadre de la contribution à la modernisation des process au sein des PCE (notamment montée en puissance du data-mining, se traduisant par la mise à disposition de listes à exploiter par les services).

Afin de renforcer l'action du PCRP, notamment sur le contrôle sur pièces d'initiative (CSPI), il est proposé de redéployer au 1^{er} janvier 2022 un emploi de catégorie B des services de direction vers le siège du pôle de contrôle, situé à Saint-Lô.

Réflexions de Solidaires :

La DGFIP anticipe une fois de plus les « bienfaits » de l'intelligence artificielle sur des gains de productivité supposés. Mais qu'en est-il du réel ?



7- Les redéploiements d'emplois hors NRP :

Redéploiement d'un emploi de catégorie A en Direction provenant de la Trésorerie municipale de Cherbourg

Il est proposé de redéployer au 1^{er} janvier 2022 un emploi de catégorie A de la trésorerie municipale de Cherbourg vers les services de direction et d'y affecter en contrepartie un emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale . Cette opération doit permettre de renforcer l'encadrement affecté sur le service le plus important du département en termes d'emplois (33) dans la sphère de la gestion publique, à l'instar du nombre d'emplois de catégorie A+ implantés sur le SGC de Saint-Lô (1 emploi d'IDIV HC et 1 emploi d'IDIV CN).

Redéploiement d'un emploi de catégorie A Huissier en A en Direction

il est proposé de redéployer l'emploi vacant d'huissier des Finances publiques vers un emploi de catégorie A administratif en direction, afin de maintenir un niveau satisfaisant dans la réalisation des missions attendues par ces services.

L'attribution complémentaire d'emplois de A+

Une attribution complémentaire de 5 emplois de catégorie A+ non fléchés a été allouée à la DDFIP de la Manche, afin de traduire dans l'exercice emplois 2022 la trajectoire de la Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences des A+ et se rapprocher de la cible de la direction locale.

Cette dotation est répartie comme suit :

- 1 emploi d'AFiPA et 2 emplois d'inspecteur divisionnaire hors classe, implantés dans les services de direction ;
- 1 emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale affecté à la trésorerie municipale de Cherbourg (en remplacement de l'emploi de catégorie A initialement affecté sur ce service et redéployé en direction,
- 1 emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale, implanté dans les services de direction, pour un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux intervenant sur le périmètre de la CA Mont Saint Michel Normandie.



Solidaires retient que le directeur n'a pas tenu parole.

En effet dans le cadre du NRP, il avait affirmé mordicus à plusieurs reprises qu'il n'affecterait pas les suppressions d'emplois sur les services impactés par le NRP

....AH bon ?

Mais le SIE et le SIP de Cherbourg sont impactés par le NRP 2022 et subissent aussi des suppressions d'emploi, non ?

Un autre exemple : quand le directeur est arrivé dans le département, il a affirmé ne pas vouloir toucher au NRP décidé par l'ancienne directrice, qu'il n'avancerait pas la fermeture de Valognes...

Résultat : il a fait le contraire.

